

Apprentissages

Avec la crise de la covid, la situation sur le marché du travail s'est fortement dégradée, notamment dans l'industrie, la restauration, le commerce de détail et le secteur bancaire. Ces dernières années, ces branches ont déjà subi de grosses pertes d'emploi ces dernières années. Or si la situation sanitaire ne se rétablit pas rapidement, les pertes d'emploi seront irrémédiables.

En pareilles circonstances, ce sont les jeunes qui paient le prix fort. En effet, selon les chiffres du chômage du Seco de juin 2016, le chômage des jeunes a subi une augmentation de 6% par rapport à l'année précédente. Cet état de fait implique que de nombreuses places d'apprentissage seront menacées, dans la mesure où les secteurs touchés par la crise forment une part importante d'apprentis. Le dernier baromètre national annonçait en effet un recul de 1'500 places d'apprentissage dans le secteur technique et de 3'500 places dans le secteur commercial. Or ces deux secteurs offrent à eux seuls actuellement plus de 35'000 places d'apprentissage par année ! Malheureusement, cette situation risque d'entraîner des conséquences durant près d'un demi-siècle, en raison de nombreux jeunes qui ne pourront pas entrer en apprentissage à la sortie de l'école obligatoire ou qui le perdront en cours de route. Or un jeune sans formation sera plus disposé qu'un autre de dépendre de l'aide sociale durant le reste de sa vie. Il est donc essentiel d'investir dès aujourd'hui dans la formation pour ne pas préteriter l'avenir de ces jeunes.

Ainsi, il convient que le Conseil-exécutif examine toutes les possibilités existantes pour renforcer le marché des places d'apprentissage, afin de protéger les jeunes apprentis des risques liés à la crise sanitaire et au chômage. A cet effet, il est pertinent de mettre en place un service de placement, pour replacer les jeunes qui perdent leur place de formation, mais également de renforcer la surveillance de l'apprentissage, afin de mieux encadrer les apprentis et de mieux répondre aux besoins des entreprises formatrices, qui connaissent déjà de nombreuses difficultés en lien avec la crise. A cet effet, il convient de mettre en place une commission cantonale tripartite, qui sera responsable de la mise en œuvre des mesures précitées.